

**Arrêté ministériel renouvelant l'agrément du système d'épuration individuelle
OXYFIX® C90 5 EH 6000 ®
présenté par la Société Eloy Water, sise Zoning de Damré à 4140 SPRIMONT**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,
Vu l'avis référencé 2009/Avis3 rendu par le Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société ELOY WATER à SPRIMONT sous l'appellation commerciale OXYFIX® C90 5 EH 6000 pour une capacité de 5 équivalent-habitants est renouvelé sous le numéro de référence 2009/04/101/G.

Le système d'épuration individuelle OXYFIX® C90 5 EH 6000 correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur , le

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN

Annexe

Principe et description du système OXYFIX® C90 5 EH 6000 de la société ELOY WATER de SPRIMONT

Capacité : 5 EH

Unité monocuve avec fosse septique toutes eaux, filtre bactérien immergé et décanteur secondaire.

Ecoulement gravitaire.

Filière boues :

Stockage des boues primaires et secondaires dans le prétraitement.

Extraction des boues secondaires par airlift vers le prétraitement.

Cuves :

Béton auto-plaçant

Prétraitement :

Compartiment de 3 m³. Entrée par coude de 90° plongeant et sortie par tuyau coudé, diam. 110mm, Regard de visite diamètre 60 cm

Traitement :

- filtre bactérien immergé : Compartiment de 1.13 m³, support Oxybee de surface spécifique de 200 m²/m³, Aération de 2 diffuseurs à fines bulles placés sous le support. Surpresseur à membrane de 0.06kW/h. Entrée par tuyau diamètre 110 mm plongeant et sortie par coude plongeant
- Décanteur secondaire : compartiment de 1.07 m³ avec cône de décantation à 45°. Entrée par coude à 90° plongeant sous la surface et sortie en surface par débordement gravitaire par orifice de diamètre 110 mm

Reprise des boues en continu par airlift.

Regard de visite diamètre 60 cm